

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)**

**Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

CULTURE, EDUCATION AU TERRITOIRE :

**Subventions culturelles et éducation à l'environnement -
attributions**

L'année 2019 a été particulièrement riche dans le domaine des projets d'éducation environnement sur le territoire, **à la lecture des différentes mesures de la charte**.

Le pôle Education environnement et culture a **accompagné environ 72 projets de dynamiques pédagogiques au travers de différents modes opératoires** :

- **Appels à projets que l'on connaît via la lettre buissonnière diffusée auprès des écoles – collèges – lycées et structures jeunesse.**
- **Sollicitations pédagogiques des enseignants qui souhaitent mettre en œuvre une thématique de projet**
- **Actions dans le cadre d'accompagnement de la politique jeunesse d'inter-communalités.** Nous pouvons citer en exemple le travail fait avec la com de com cœur Haute Landes où le pôle accompagne le lancement de la dynamique de club nature – un stage en avril pour les jeunes autour du lande art, un accompagnement autour des pratiques de pleine nature (séjour itinérant).
- **Dynamiques de projets culturels qui se déroulent sur le territoire où des liens se développent avec les écoles et structures jeunesse dans le cadre des EAC avec la DRAC Nouvelle Aquitaine.**
- **Programmations de « rencontres sorties Grand Public » sur l'ensemble du PNR.**

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51

-  « Poule renard étoile »
11 classes
-  « Gascon »
1 classe
-  « Atelier de gravure »
5 classes
-  « Aïrial »
3 classes
-  « La tête dans les étoiles »
8 classes
-  « Une école sur Mars »
2 classes
-  « Forêt Agir »
4 classes
-  « Grues »
1 classe
-  « Cycle échasses »
4 classes
-  FAC prog. académique
13 classes
-  EAC
43 projets
-  Accompagnement cycle EE
4 projets
-  Dynamique jeunesse ACM
5 projets
-  Club nature (enfants + ados)
Belin-Béliet
-  Formation
-  Sorties grand public
36 dates
-  Événementiels



Dans le cadre de son travail d'accompagnement des projets éducatifs, le Parc est opérateur culturel de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour coordonner des projets sur son territoire qui bénéficient d'un financement complémentaire de la DRAC Nouvelle Aquitaine, à celui du PNR. C'est pour cette raison qu'une subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine est attribuée au PNRLG sur les projets artistiques et culturels dans les écoles et sur le territoire du Parc pour l'année 2019-2020.

La subvention de la DRAC se décomposant comme suit :

- 10000 € pour l'action éducative autour de la Forêt d'Art Contemporain
- 10000 € pour les projets d'éducation artistique et culturelle avec les établissements scolaires sur le territoire de la communauté de communes Cœur Haute Landes.
- 8300 € pour les projets EAC sur le territoire 33 du PNR
- 3000 € dans le cadre des journées des 50 ans dédiées aux scolaires
- 2000 € pour l'ingénierie territoriale du pôle Education Environnement et action culturelle.

Ce financement DRAC Nouvelle Aquitaine et PNR sera affecté aux projets ci-dessous, en compléments de l'aide financière du PNR dans le cadre de la convention triennale avec la Région – Départements.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51

**EDUCATION ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AUX PRATIQUES
ARTISTIQUES**

A) Proposition d'attribution des subventions éducation pour les établissements scolaires du Parc naturel régional des Landes de Gascogne et artistes associés.

Intitulé de la manifestation	Territoire – communes concernées	Prévisionnel du projet (prestations artistique – interventions animateurs nature ...)	Proposition d'achat de prestations artistiques pour les projets dans les écoles	Participation / Aide à l'artiste dans le cadre de la subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine.
« Poule Renard Etoile » - 10 classes	Haute Lande : Bélis - Brocas- Maillères – Cère Cannenx Balizac – Mios – Audenge – Pissos (10 classes)	9 920 €	Marinna Bellefaye : 2120 €	Benoit Zebra : 3840 € Marinna Bellefaye : 1560 €
« Forêt y aller » - 5 classes	Audenge – Salles – Le Barp (8 classes)	5 000 €	Benoit Zebra : 600 €	0 €
« Le Bazar des mômes » / Projet « Voler prend 2 L » - 2 classes	Marcheprime –le Barp (2 classes)	3191 €	Sophie Bataille 895 €	Cie Thomas Visonneau : 960 €
Land Art Association Interférences	Stage land art pour les jeunes de la Con de Com Cœur haute Lande	1500	0 €	Association Interférences : 1000 €
Land Art Association Interférences : 3 classes	Cycle création Land art collège de Labouheyre	3000 €	0€	Quitterie Duvignac : 2000 €
« Des auteurs à l'école » 7 classes	Collège de Labouheyre – RPI Labouheyre – Ecole de Pissos	2000 €	0€	Ecole Anne Sylvestre Labouheyre : 1000 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51

« Adare que Cantam » 1 classe	Ecole de Lavignole	700 €	0€	Cie du Parler noir : 480 €
« L'effet Papillon » 2 classes	« Ecole de Bélis – Maillère »	1760 €	0€	Marianne Mazeau : 1760 €
L'airial retour vers le futur » 3 classes	Ecole de Saint Symphorien – Le Sen – Saint Léger	3000 €	0 €	Adrien Claret ou Sophie Bataille 700 €
« La tête dans les étoiles » - 10 classes	Ecoles de le Teich – Saint Magne – Pissos – Le Sen	9000 €	0 €	3600 € pour Atelier de Mécanique Générale et / ou Sébastien Laurier / Marina Bellefaye.
Echange Intra Parc Leyre sauvage	Ecoles de Salles	3000 €	Sophie Bataille : 1162 €	0€
« la tête dans les étoiles » 10 classes	Ecoles de Vert – Saint magne – le Teich – Pissos – Le lanot Salles	10000 €	0 €	4600 € pour les artistes Sebastien laurier – Atelier de Mécanique Générale
Journées de valorisation dans le cadre des 50 ans	40 écoles inscrites dans le cadre des appels à projets de la lettre buissonnière	6000 €	0 €	3000 € pour les artistes intervenants sur les projets EAC : Isabelle Loubère – Mier – Cie Branca – Cie Thomas Visonneau – Marinna Bellefaye – Sophie Bataille ...
Médiation artistique des parcours d'œuvres	Territoire PNR (25 classes)	24 000 €	0€	10 000 € pour l'association Forêt d'art contemporain de la Drac pour l'action de médiation scolaire réalisée sur le territoire.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51

B) Action culturelle :

Pour le Parc, l'action culturelle est un véritable enjeu pour la priorité politique « Développer une véritable conscience de territoire ».

La démarche de la mission reste souple, sans appel à projet pour conforter, (avec les acteurs du territoire, les cie, les agences culturelles des départements et de la Région), une construction de projets culturels cherchant à fédérer les dynamiques collaboratives et fédératrices à l'échelle du territoire.

En 2019, le pôle culture a accompagné 15 projets culturels dont certains en co-production – co-organisation ou soutien technique et / ou financier.

Ce travail se fait en étroite collaboration avec l'IDDAC qui a conventionné le Parc comme « scène partenaire » et avec l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine où le Parc est acteur du Groupement d'Intérêt Artistique.

Pour 2020, après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

ACTIONS INNOVANTES ET FEDERATRICES
SUR LE TERRITOIRE – CO PRODUCTION // CO ORGANISATION

Bénéficiaires	Projets	Budget total	Montants des subventions attribuées par le Parc
Atelier de mécanique générale contemporaine	Résidence d'écriture pour la création « Mars plan B ». Résidence + soirées cafés Marciens »	25440 €	3 000 €
Association Forêt d'Art Contemporain	Parcours d'art contemporain	175 000 €	5 000 €
Fédération des cercles	« Entrez dans les cercles »	35 000 €	5 000 €
Cie Générrik Vapeur	Résidence d'écriture – stage pour la création participative	12000 €	8 000 €
Cie Alain Larribey	L'Effet Papillon Création participative avec l'harmonie Trio Leyre– chorale adultes – chœur d'enfants.	5000 €	3 000 €
Théâtre de Gascogne	« itinérance artistique » Artistes en commune / 1 cie pour le PNR : le théâtre du rivage	10 000 €	1 500 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51

ACTIONS DE CREATION ET DE DIFFUSION SUR LE TERRITOIRE

Bénéficiaires	projets	Budget total	Montants des subventions attribuées par le Parc
INTERFERENCES	Landes art # Moustey 3	12 300 €	2 000 €
MUSICALARUE	Musicalarue // plateau – Dimanches de Musicalarue	85 000 €	5 000 €
CINEMAGINATION	Festival itinérant de cinéma et musique.	36 000 €	2 500€
VERS D'AUTRES HORIZONS	Manifestation du polar à St Symphorien	40 000 €	1 500 €
ASSOCIATION DES NUITS ATYPIQUES	Festival itinérant en Sud gironde autour des musiques du monde et occitane	189 000 €	4 000 €
Association DU BRUIT EN COULISSES	Festival Popul'Eyre	9000 €	1 000 €
Cap Cirque à Captieux / Cie Cirkulez	Festival de cirque participatif à captieux	24697 €	1 500 €

Action culturelle // Coopérative des artisans du spectacle.

Contexte et rappel de la démarche du projet :

L'action culturelle est un axe fort de la charte du Parc. Le territoire du Parc est repéré comme « *terre de création artistique favorable à l'émergence de projets originaux* ». La question de l'accès au matériel, à la présence d'une compétence technique, mais aussi le développement du réflexe « éco manifestation » est une problématique d'actualité pour le territoire et ses dynamiques. Cet enjeu fait partie d'une action repérée de la mesure 69 de la Charte du PNRLG.

Aujourd'hui, le projet de coopérative des artisans du spectacle est destiné prioritairement aux opérateurs culturels sur le territoire défini par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne: associations loi 1901, artistes et compagnies de spectacle, collectivités.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°51

Pour l'année 2020, la coopérative vient changer de statut et passer en SCIC le 30 janvier, dont le gérant est Frédéric Rocher. Le Parc accompagne ce projet techniquement, financièrement ce projet.

En 2018 nous avons signé une convention avec l'association sur les 3 prochaines années à une hauteur de **4 000 € / an**.

Considérant :

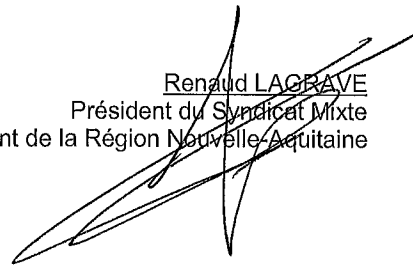
- l'histoire de ce projet d'économie social et solidaire monté étroitement avec l'IDDAC, est inscrit dans la charte du Parc (mesure 69).
- que la souscription au capital social entre dans le champ des compétences de la collectivité PNR
- l'article 36 de la loi n°2001-624 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'ENGAGER** le Parc dans l'achat de parts sociales. A ce jour, le Parc à 32 parts sociales, suite au matériel technique qui a été transféré lors de la création du CLAS.
- **DE PRENDRE** 10 parts supplémentaires pour cette année 2020 qui correspondent à 1000 € d'immobilisation.
- - **D'AUTORISER le Président** à procéder à la signature du bulletin de souscription au capital de la SCIC.
- - **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Annexe : Bulletin de souscription au capital de la SCIC des Artisans du spectacle.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine

